

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1008-02-26

OBJET :

Vote du budget primitif
2026

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 10
POUVOIRS : 1

VOTES

- VOIX : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Henri LE CORF, Guénaël ROBIN, Claude VIET, Joseph LE BOUEDEC, Michel POURCHASSE, Pascal ROSELIER, Daniel AUDO, Laurent GANIVET.

Etaient excusés : Michel JARNIGON

Autres personnes : Romain LEURETTE, Gildas RICHARD, Francis MORIN, Samuel SERVAL.

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON.

Date des convocations : 4 février 2026

Exposé des motifs :

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 13 janvier 2026. Le Président du Pays de Pontivy a exposé les principales orientations budgétaires pour 2026 :

- Fin de la révision du SCoT
- Actualisation remboursement de frais (convention de fonctionnement)
- Provisionnement des indemnités élus liée à l'incertitude du renouvellement des mandats

Lors du DOB, les élus du comité syndical n'ont pas émis de remarque particulière à l'encontre des propositions budgétaires pour l'année 2026.

Le budget primitif 2026 intègre la reprise anticipée des résultats 2025 conformément à la délibération adoptée ce jour.

Le budget primitif pour 2026 prévoit :

FONCTIONNEMENT	BP 2026
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 099,52 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 099,52 €

INVESTISSEMENT	BP 2026
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 625,68 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	63 625,68 €

Monsieur Claude Viet fait une présentation chapitre par chapitre du budget 2026

Les dépenses pour l'année 2026 s'élèvent ainsi à 254 725,20 € avec :

- 191 099,52 € en fonctionnement
- 63 625,68 € en investissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de synthèse présenté ;

Vu la délibération n°1007-02-26 du 10 février 2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°1004-01-26 du 13 janvier 2026 relative au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

➔ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 proposé pour un budget global de 254 725,20 € dont 191 099,52 € en fonctionnement et 63 625,68 € en investissement, détaillé dans le tableau joint en annexe de la présente délibération
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Pontivy,
Le 10 février 2026
Le Président,
Claude VIET


SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY